

**Délibération de la
communauté de communes
du
Pays de Chantonay**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Date de convocation : 23 mars 2023
Séance du Conseil communautaire : 29 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente, s'est réuni à la salle de la Forêt de Saint Prouant pour une troisième séance.

Présents :

Mesdames : BILLAUDEAU L. - BOURGEOIS L. (à partir de la délibération n° 2023-114) - CHENU V. - DEHAUD C. - GOURMAUD C. - GRANJON F. - MADORRA H. - MARTINEAU V. - MOINET I. - MOREAU L. - PHELIPEAU B. - PICARD S. - TONARELLI V.

Messieurs : BOISSEAU D. - BOISSINOT C. - BONNENFANT D. - BOURDET J. (à partir de la délibération n° 2023-116) - DEBORDE J. - DREUX JC. - GOURAUD C. - GRIMAUD JM. - GUIBERT C. - GUINAUDEAU D. - LUMEAU G. - PAILLAT D. - PUAUD D. - SIRET JP. - SOULARD Y.

Absents et excusés :

Mesdames : LERSTEAU P. a donné pouvoir à DEHAUD C. - ZOUBAIRI I. a donné pouvoir à DEBORDE J.
Messieurs : AUBINEAU J. a donné pouvoir à BILLAUDEAU L. - CORNIÈRE JL. a donné pouvoir à MOREAU L. - DROUAULT C. a donné pouvoir à MOINET I. - PELTANCHE E.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 28

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2023-150 ARRÊT DU PROJET DE PLAN MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 8.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay validés par arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-202 du 7 juin 2021 et notamment la compétence Mobilités,

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonay.

A la fois défi environnemental face à la nécessaire décarbonation de nos déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité à la fois ambitieuse et pragmatique sur ses 10 Communes.

.../...

Le Plan de Mobilité Simplifié vise ainsi à définir cette ambition.

L'objectif : permettre à chaque habitant du territoire de disposer d'une solution de transport durable et adaptée à ses besoins.

La démarche s'appuie sur un diagnostic de la mobilité en Pays de Chantonnay mené en concertation avec les Communes et les partenaires institutionnels.

Une enquête ouverte au grand public a été réalisée pour connaître les habitudes de déplacements sur le territoire et les volontés d'évolutions espérées.

Des entretiens téléphoniques ont été menés avec certains représentants du monde économique et deux ateliers de concertation ont permis d'affiner ce diagnostic en partenariat avec les associations, entreprises et élus du territoire, les AOM limitrophes et nos partenaires institutionnels.

Ce diagnostic de territoire fait notamment ressortir :

- Une forte dépendance à la voiture individuelle et une habitude de l'autosolisme très présente ;
- Un réseau interurbain existant, atout pour le territoire à la fois sur la desserte ferroviaire que via le réseau de cars Aléop, mais méconnu du grand public ;
- Des aménagements cyclables structurants mais dont le maillage est encore décousu et peu connecté ;
- Des difficultés de mobilités pour les personnes âgées ou les ménages non motorisés ;
- Le volontarisme de la Communauté de communes en matière de mobilité pour pallier l'absence de coordination des offres de transports publics

Face à ce constat, le diagnostic a permis de faire émerger 5 grands enjeux de mobilité :

- **Des enjeux liés à l'offre de transports publics** afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et de Bournezeau ;
- **Des enjeux liés à la mobilité partagée** afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- **Des enjeux liés aux modes actifs** afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- **Des enjeux liés aux publics fragiles** afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- **Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité**, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.

Le Pays de Chantonnay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent le Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay :

- Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonay défend **la pérennisation de la ligne TER 14** auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonay et Bournezeau
- Le développement du **transport à la demande** par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- **La promotion du covoiturage** sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- **La réalisation d'un schéma directeur cyclable** pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- **L'élaboration d'un plan de communication** sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonay ;

La première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023-2026.

Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

Ce plan d'actions a été validé par le Comité de Pilotage le 2 mars 2023.

Les documents complets du diagnostic de mobilité et du plan d'actions sont joints en annexe.

La procédure d'adoption de ce plan de mobilité simplifié se décompose comme suit :

- Une délibération du Conseil communautaire arrêtant le projet de Plan de Mobilité simplifié pour le territoire ;
- Ce projet sera ensuite soumis pour avis à l'ensemble des acteurs publics partenaires : conseils municipaux, conseil régional et départemental, EPCI limitrophes qui disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur avis.
- Le projet complété des avis rendus sera ensuite mis à la disposition de la population qui bénéficiera d'un délai de 21 jours minimum pour faire connaître et rendre son avis. Une procédure spécifique de consultation publique sera mise en œuvre.
- A l'issue de ce processus de consultation, le Conseil communautaire délibérera pour adopter le Plan de Mobilité Simplifié définitif.

... / ...

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 085-246500340-20230331-2023_150-DE

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Chantonnay tel qu'annexé ;
- de soumettre pour avis le projet de Plan de Mobilité simplifié aux personnes publiques associées au sens de l'article L. 1214-15 du Code des transports.
- de soumettre le projet de Plan de Mobilité simplifié assorti des avis ainsi recueillis à la procédure de participation du public dans les conditions prévues au II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 31 mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 31/03/2023
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

Avis de la commune de
Bournezeau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 3 mai 2023

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI, C. RINEAU, M. BROCHARD, F. CHARRIER, A.-M. DAVIEAU, G. SICOT, M. GILBERT, C. JACQUEMART, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BAUDET, T. DESSOIT, F. DAVIEAU.

EXCUSÉ - POUVOIR : D. GOINEAU a donné pouvoir à M. BROCHARD.

EXCUSÉES : A. PELON, B. VINCENT, T. BALLETT.

ABSENTS : A. BITEAUD, J.-C. CHATAIGNER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. CHARNEAU.

PUBLIÉ LE : 10 mai 2023

OBJET : N° 23.068 – Intercommunalité - Projet de plan mobilité simplifié du Pays de Chantonay

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;

Vu l'article L1214-36-1 du Code des transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de mobilité simplifié ;

Vu la délibération n°2023-150 en date du 29 mars 2023 approuvant le projet de plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonay ;

Vu l'article L1214-15 du Code des transports prévoyant que le plan de mobilité est soumis pour avis notamment aux conseils municipaux ;

Considérant le diagnostic réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay ;

Considérant le projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay et se traduisant en 5 axes :

- Axe 1 Renforcer les solutions de transports publics
- Axe 2 Favoriser la mobilité sociale et solidaire
- Axe 3 Favoriser les mobilités partagées
- Axe 4 Favoriser les mobilités actives et la démobilité
- Axe 5 Renforcer la communication et la sensibilisation

Monsieur Deborde propose d'émettre un avis favorable au projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Louissette BILLAUDEAU

Le secrétaire de séance,
Daniel CHARNEAU

**Avis de la commune de
Chantonnay**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six** du mois de **juin** à **dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé pour sa cinquième séance, à Chantonnay, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Madame Isabelle MOINET**, Maire.

Présents (P), Absents (A), Excusés (E) :

MOINET Isabelle	P	BOURDET Joël	E	KERBELLEC Laurence	P	de PONSAY Laurent	E
AIRAUD Martine	P	BREGEON Xavier	E	LERSTEAU Patricia	E	RAVON Elise	P
AUDUREAU Julien	P	CHENU Viviane	P	MARTINEAU Héloïse	P	RENAUD Mickaël	P
ARMOUET Nathalie	P	COUDRAY Danièle	P	MEUNIER Céline	E	ROCHAI Edouard	P
BIDAN Barbara	A	DEHAUD Christine	P	NICAUD-FERNANDES Sylvie	P	SIRET Jean-Pierre	P
BOISSEAU Didier	P	DROUVAULT Christian	P	de OLIVEIRA Carlos	P		
BOISSINOT Catherine	P	GAIGNEUX Yannick	P	PELTANCHE Eric	P		
BONNENFANT Didier	P	GIRAUD Patrice	P	PHELIPEAU Brigitte	P		

Etaient excusés :

- ✓ Mme LERSTEAU Patricia, pouvoir à Mme le Maire
- ✓ Mme MEUNIER Céline, pouvoir à Mme AIRAUD Martine
- ✓ M de PONSAY Laurent, pouvoir à M BOISSEAU Didier
- ✓ M BREGEON Xavier, pouvoir à M BONNENFANT Didier
- ✓ M BOURDET Joël

Etaient absents :

- ✓ Mme BIDAN Barbara

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un **secrétaire** pris dans le sein du Conseil, **ROCHAI Edouard**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – ENVIRONNEMENT

N°20230626 D089 AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Date convocation	20/06/2023
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	4
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	1
Quorum	15
Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	27

Madame le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**

Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie. Il s'agit à la fois d'un défi environnemental face à la nécessaire décarbonation de nos déplacements quotidiens et un enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a décidé d'établir un Plan de Mobilité simplifié, l'objectif étant de permettre à chaque habitant du territoire de disposer d'une solution de transport durable et adaptée à ses besoins.

La démarche s'appuie sur un diagnostic mené en concertation avec les Communes et les partenaires institutionnels. Une enquête ouverte au grand public a été réalisée pour connaître les habitudes de déplacements sur le territoire et les volontés d'évolutions espérées.

Des entretiens téléphoniques ont été menés avec certains représentants du monde économique et deux ateliers de concertation ont permis d'affiner ce diagnostic en partenariat avec les associations, entreprises et élus du territoire, les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) limitrophes et nos partenaires institutionnels.

Ce diagnostic de territoire fait notamment ressortir :

- Une forte dépendance à la voiture individuelle et une habitude d'autosolisme très présente ;
- Un réseau interurbain existant, atout pour le territoire à la fois sur la desserte ferroviaire que via le réseau de cars ALEOP, mais méconnu du grand public ;
- Des aménagements cyclables structurants mais dont le maillage est encore décousu et peu connecté ;
- Des difficultés de mobilités pour les personnes âgées ou les ménages non motorisés ;

Face à ce constat, le diagnostic a permis de faire émerger 5 grands enjeux de mobilité :

- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil Régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent la Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay :

- Axe 1 : renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- La défense de la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, l'adaptation du cadencement des horaires de train et la construction d'une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau ;
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région des Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;

- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire p
le Pays de Chantonnay.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 085-218500510-20230707-20230626_D069-DE
pendu 2023/2026

La première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023/2026.
Lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2023, la communauté de communes a arrêté le Plan de Mobilité simplifié et l'a transmis aux communes membre qui ont un délai de 3 mois pour rendre un avis.

Le projet, complété des avis rendus, sera ensuite mis à la disposition de la population qui bénéficiera d'un délai de 21 jours minimum pour faire connaître et rendre son avis. A l'issue de ce processus de consultation, le Conseil communautaire délibérera pour adopter le Plan de mobilité simplifié.

(Annexes 6 et 7)

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Madame le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur les propositions de Madame le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** émet un avis favorable sur le Plan de Mobilité simplifié de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la publication et de la transmission électronique en Préfecture le 07 juillet 2023.



Madame le Maire,
Signé électroniquement par : Isabelle
Moine
Date de signature : 07/07/2023
Isabelle Moine Chantonnay

Avis de la commune de
Rochetrejoux

République Française

Département de la Vendée

Date de la convocation : 6 juin 2023

Commune de Rochetrejoux

D2023 06 12 02

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Christian BOISSINOT, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Clotilde Drin, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Emilie Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseiller excusé : Mathieu Huvelin

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Delphine Dubois est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonay. A la fois défi environnemental face à la décarbonation des déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse et pragmatique sur les 10 communes.

Lors du Conseil Communautaire du 29 mars dernier, le Plan de mobilité simplifié a été arrêté.

Ce plan se structure autour de cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Monsieur le Maire donne lecture des enjeux :

- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonay et de Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.

Le Pays de Chantonay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurées et simplifiées du Pays de Chantonnay :

- Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonnay défend la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonnay.



Monsieur le Maire informe que la première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifiée court sur la période 2023-2026. Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

Conformément à l'article L.1214 du Code des Transports, les membres du Conseil Municipal sont invités à donner leur avis dans les 3 mois suivant la prise de décision de l'intercommunalité. A défaut l'avis est réputé favorable.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Emettent un avis favorable au plan de mobilité présenté
- Autorisent Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cet avis

Pour extrait conforme.

<p>Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance</p> 	<p>Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux.</p> 
--	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le.....
Et publication ou notification du.....
Le Maire.
Christian BOISSINOT

**Avis de la commune de
Saint Germain-de-
Prinçay**

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 085-218502201-20230510-D2023_041-DE

ARRON

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE PRINCAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2023.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Odile DELACOTTE, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

ABSENTS EXCUSES : Benoit BARD, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Franck GUITTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HELIE.

D2023-041/ OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonay. A la fois défi environnemental face à la décarbonation des déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse et pragmatique sur les 10 communes.

Lors du Conseil Communautaire du 29 mars dernier, le Plan de mobilité simplifié a été arrêté.

Ce plan se structure autour de cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Monsieur le Maire donne lecture des enjeux :

- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonay et de Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.

Le Pays de Chantonay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent le Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonay :

- Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'être applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonay mais aussi pour proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 085-218502201-20230510-D2023_041-DE

SLOW

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonay défend la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonay et Bournezeau
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonay.

Arrivée de Mme Nelly PIVETEAU à 20h15.

Après échange de l'assemblée, Monsieur le Maire informe que la première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023-2026.

Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer conformément à l'article L.1214 du Code des Transports, la commune est invitée à donner son avis dans les 3 mois suivant la prise de décision. A défaut l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au plan de mobilité présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an
que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Signé électroniquement par :

Dominique Paillat

Date de signature : 16/05/2023

Qualité : Maire de Saint-Cyr-près-Poitiers

Prinçay

Dominique PAILLAT.

**Avis de la commune de
Saint Hilaire-le-
Vouhis**



Mairie – 1 Place de la Mairie
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS
Tél. : 02.51.46.84.93
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt trois,

Le 12 juin à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Louis CORNIERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Date de convocation : 06.06.2023.

PRESENTS : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. COULON D. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. TEXIER R. PRAUD C. PICARD V. BOURASSEAU I.

EXCUSES : CHACUN B. (pouvoir à J.L. CORNIERE) POIRON A. (pouvoir à C. PRAUD)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Laetitia MOREAU

Objet : Communauté de Communes du Pays de Chantonnay – Avis sur le projet adopté de Plan de Mobilité simplifié. 39.2023

La Communauté de Communes a mené une concertation avec les acteurs économiques locaux, les habitants, les représentants du monde associatif et les élus communaux pour établir son projet de Plan de mobilité simplifié qui a été adopté par le Conseil Communautaire le 29 mars dernier.

Ce projet a pour ambition de construire sur le territoire, une offre de déplacements alternatifs à la voiture individuelle avec, pour objectif, de permettre à chaque habitant de disposer d'une solution de transport durable et adaptée à ses besoins.

Ce plan de Mobilité joint au présent rapport ainsi que la délibération du Conseil Commuautaire, se structure autour de 5 grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Ainsi, conformément à l'article L1214-15 du Code des Transports, ce projet de Plan de Mobilité est soumis pour avis, aux communes. Cet avis est à donner dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention :

- EMET un avis favorable sur le Plan de Mobilité établi par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire et le secrétaire de séance

Compte-tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique



Signé électroniquement par :
Jean-Louis Corniere
Date de signature : 14/06/2023
Qualité : Maire de Saint Hilaire le Vouhis

**Avis de la commune de
Saint Martin-des-
Noyers**



Mairie de Saint-Martin des Noyers
14 rue de la République - 71200 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Tél : 03 21 27 41 73 - Courriel : contact@smn.fr

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le **SLO**
ID : 085-218502466-20230616-DEL49_2023-DE

Convocation du 9 juin 2023
Nombre de Conseillers : 18
Présents : 16
Votants : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 juin 2023

Le quinze juin deux mille vingt-trois à vingt heures trente les membres du conseil municipal de la commune de Saint Martin-des-Noyers se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie, sur la convocation en date du neuf juin deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. GOURAUD Christophe, DREUX Jean-Claude, GABORIT Hélène, CONNIL Jérémy, MADORRA Hélène, PICARD Fabien, PICARD Sophie, JAULIN Dominique, CARRÉ Vanessa, MICHENAUD Christian, TESSIER Marie-Odile, BATONNIER Amélie, THIBAUT Jérémy, SOURISSEAU Cédric, BOSSARD Alexandre, CHARTEAU Adeline.

Absents excusés :

M. AUVINET Franck ayant donné procuration à M. CONNIL Jérémy,
Mme PAPIN Elise ayant donné procuration à M. DREUX Jean-Claude.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BOSSARD Alexandre.

DELIBERATION N° 49-2023 : CCPC – PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Transports,
Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu la délibération n°2023-150 en date du 29 mars 2023 approuvant le projet de plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonay,

Considérant le diagnostic réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay,
Considérant que le projet de plan de mobilité simplifié doit être soumis pour avis à l'ensemble des acteurs publics partenaires dont les communes du territoire,
Considérant le projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay et se traduisant en 5 axes :

- Axe 1 : renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : renforcer la communication et la sensibilisation.

Monsieur DREUX Jean-Claude, adjoint, après avoir présenté le projet aux membres du Conseil Municipal, propose d'émettre un avis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (18 voix Pour), décide :

- D'émettre un avis favorable au plan de mobilité simplifié ainsi qu'aux orientations définies par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 085-218502466-20230615-DEL49_2023-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme, en Mairie,
le 16 juin 2023
Le Maire,
Signé Christophe GOURAUD**

Signé électroniquement par : Christophe Gouraud
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Martin des Noyers

**Avis de la commune de
Saint Prouant**



SAINT-PROUANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d' Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une quatrième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, Mme BELLET Laëtitia, M. CHARRIER Julien, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, M. HOUPERT Arnaud Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme ROY Françoise, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme GENTY Béatrice, M. BOSSARD Florent,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame GUICHETEAU Anita, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

N°21/2023 : Plan de mobilités de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Date convocation	10/04/2023
Conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de présents	17
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	/
Nombre de vote pour	17
Nombre de vote contre	/
Nombre d'absentions	/
Nombre de vote exprimés	17

Le plan de mobilités établi par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay requiert l'avis des différents conseils municipaux.

Monsieur le maire détaille les différents axes du plan de mobilités :

- Renforcer les solutions de transport public
- Favoriser la mobilité sociale et solidaire
- Favoriser les mobilités partagées
- Favoriser les mobilités actives et la démobilité
- Renforcer la communication et la sensibilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- N'émet aucune réserve sur le plan de mobilité de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Y. SOULARD

Avis de la commune de
Saint Vincent-
Sterlanges



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 2 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt-heures trente, le conseil municipal de Saint Vincent-Sterlanges, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de madame Tonarelli, Maire.

Etaient présents : Mme Valérie Tonarelli, Maire

Mr Guinaudeau Dany et Mme Bonnière Magali, adjoints.

Mr Bénéteau Claude, Mme Bousseau Agnès, Mr Charrier Tony, Mr Courcelles Didier et Natolot Mélanie, conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme Maes Laetitia, Mme Chateigner Sabine et Mr Guerry Dominique

A été élu secrétaire : Mme Bonnière Magali

Date de convocation : 25 Avril 2023

Date de publication : 4 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votant : 8

2023-05-Délib 01 Projet : Adopter le Plan de Mobilité Simplifié

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le 29 mars 2023, lors d'une séance du conseil communautaire il a été arrêté un Plan de mobilité simplifié.

Ce Plan de Mobilité Simplifié est le résultat d'environ une année de réflexion par un groupe de travail pluridisciplinaire (acteurs économiques, élus locaux, associations, habitants...)

Ce projet a pour but d'offrir un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et de permettre à chaque habitant de disposer d'une solution de transport.

Ce plan à plusieurs axes et il est décliné en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à notre milieu rural.

Ce projet est soumis à l'avis du conseil municipal conformément au code des transports (article L.1214-15).

Celui-ci, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet du Plan de Mobilité Simplifié présenté par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay
- Confie à Mme le Maire le soin de communiquer cet avis favorable, à la CCPC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

En Mairie de St Vincent-Sterlanges

Le 9 Mai 2023

Madame Le maire,
Valérie TONARELLI

**Avis de la commune de
Sainte Cécile**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 20H15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Cyrille GUIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Cyrille GUIBERT, Maire – Mme Valérie MARTINEAU - M. Eric BERNARD (arrivée à 21h30) - Mme Céline GABILLAUD, adjoints – M. Benoît PICARD (arrivée à 21h00) - Mme Marie-Hélène VANLERBERGHE - M. Serge BOUDEAU - M. Frédéric RENAUDIN - M. Yann JEUDY- Mme Stéphanie CHAUVIERE – Mme Aurore GILBERT – M. Thierry BODIN – Mme Cécile BARATON

ABSENTS EXCUSÉS : M. Erwan REVEILLER qui donne pouvoir à M. Cyrille GUIBERT
Mme Lucie MENANTEAU qui donne pouvoir à Mme Valérie MARTINEAU
Mme Annie POTEREAU qui donne pouvoir à M. Eric BERNARD
M. Emmanuel TESSIER
M. Daniel CAILLAUD
Mme Françoise LALLEMAND

Date de la convocation : 14/04/2023

Monsieur Frédéric RENAUDIN est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2023-04/05

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

(arrivée de M. Eric BERNARD)

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes du Pays de Chantonay s'est saisie de la compétence mobilité en juillet 2021. A l'heure où nos moyens de transports sont en pleine évolution en raison notamment de la nécessaire transition écologique, les élus du territoire ont souhaité se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Ce document est une feuille de route conçue pour développer et structurer l'ensemble des solutions de mobilité sur le territoire.

Les élus, en collaboration avec les acteurs locaux (entreprises, associations...) et les habitants, ont travaillé depuis près d'un an pour élaborer un projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Aujourd'hui, les enjeux de la mobilité du Pays de Chantonay sont multiples et nécessitent notamment de repenser l'aménagement du territoire à travers la sécurisation des cheminements piétons, le développement des déplacements à vélos, la mise à disposition de nouveaux services de mobilité.

5 axes stratégiques et 18 actions sur les prochaines années ont été définis pour réinventer les mobilités du quotidien.

Après avoir pris connaissance des différents éléments du projet de plan de mobilité simplifié et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver celui-ci.

Fait et délibéré à SAINTE CECILE, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,


LE MAIRE
Cyrille GUIBERT

**Avis de la communauté
de communes du
Pays des Herbiers**

REÇU LE

15 MAI 2023

879

Le 28 avril 2023

Monsieur le Président
Maire des Herbiers

à

Madame la Présidente
Communauté de communes
du Pays de Chantonay
65 avenue du Général de Gaulle
BP 98
85111 CHANTONNAY Cedex

SF/AD - N°454/04

Dossier suivi par le service Développement durable/mission mobilités

Objet : Soumission pour avis du projet de Plan de Mobilité Simplifié adopté par le Pays de Chantonay.

Madame la Présidente, *Chia Trichk,*

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 30 mars 2023 portant sur la demande d'avis du projet de Plan de Mobilité Simplifié adopté par votre Conseil communautaire.

Le Pays des Herbiers reste très attentif aux projets menés par les collectivités voisines et notamment sur le sujet des déplacements, dont les enjeux vont bien au-delà des limites administratives de nos territoires respectifs et dépassent les limites géographiques de nos Bassins de mobilité définis par la Région pour le déploiement de la compétence d'organisation des mobilités.

A ce titre, je n'ai pas d'observations particulières concernant votre projet de Plan de Mobilité Simplifié dont les actions prioritaires sont également en adéquation avec les nôtres, par ailleurs définies au travers de nos politiques publiques intégrées.

En tant qu'EPCI limitrophe nous restons à votre écoute pour mener des actions liaisonnant nos territoires notamment sur le thème du covoiturage ou encore de la création de liaisons cyclables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

André

Christophe HOGARD
Président

**Avis du
Conseil
départemental de
la Vendée**

La Vice-Présidente

Brigitte HYBERT


Vice-Présidente du Conseil Départemental
Présidente de la Commission Routes
et Mobilités durables
Conseillère Départementale
du canton de Mareuil-sur-Lay-Dissais

PID - DRMH/SMD - n°2023-05-23

REÇU LE

26 JUIN 2023

MISS

vu
Copie à Bouchon


Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, le Plan de Mobilité Simplifié, réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Je me permets de préciser que l'itinéraire cyclable d'intérêt départemental (cf. carte) qui traverse votre territoire (de Sigournais à Saint Martin des Noyers en passant par Chantonnay, Saint Germain de Prinçay, Saint Vincent Sterlanges et Sainte Cécile) fait partie de l'itinéraire cyclable national Les Sables d'Olonne-Bressuire, inscrit en 2022 au Schéma National des Véloroutes sous le n°V95.

Concernant le plan d'actions, je ne peux que vous féliciter pour avoir réalisé cette feuille de route qui permettra de décliner des actions à l'échelle intercommunale en faveur des mobilités, et en particulier des mobilités durables.

Je note la réalisation d'un schéma directeur cyclable à venir auquel le Département pourra être associé, notamment dans le cadre la nouvelle politique cyclable adopté en décembre 2022 pour favoriser les déplacements du quotidien à vélo, notamment le long des routes départementales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Brigitte HYBERT



Madame Isabelle MOINET
Présidente de la Communauté de Communes
du Pays de Chantonnay
65 avenue du Général de Gaulle
BP 98
85111 CHANTONNAY Cedex

Hôtel du Département

40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 28 85 85 85

Itinéraire cyclable d'intérêt départemental (V95)



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

▼ Carte de localisation

▼ Carte de situation



▼ Légende

Sentiers cyclables

- Non définie
- Site propre
- Véloroute
- Bandes Cyclables

Communes

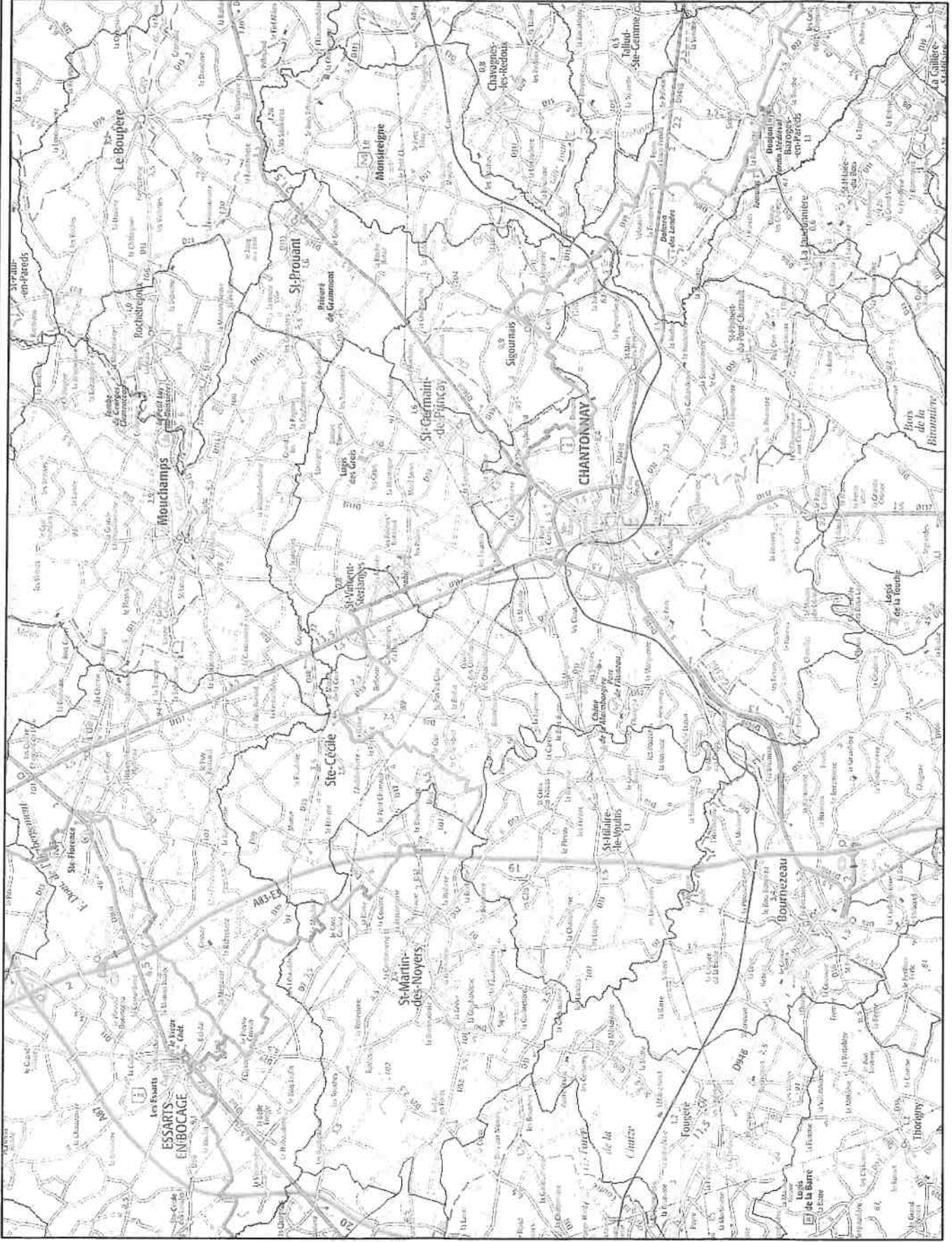
- Communes

0 0,45 0,9 1,8 2,7 3,6 Km

Source: Conseil Départemental de la Vendée, IGN, IGN

C. & R. : cparam

Date de réalisation : 09/06/2023



**Avis de la communauté de
communes du
Pays de Pouzauges**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 24 mai 2023

Membres présents : 32

Votants : 36

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Christian PELLETIER, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Claude ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne-Claude LUMET donne pouvoir à Antoine HERITEAU, Madame Marie Noëlle FRADIN donne pouvoir à Nicole FIORI, Sophie BENETEAU donne pouvoir à Didier DOLE, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Jean-Claude Marchand, Alexandre GUILLOTEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Francis TETAUD

Délibération n° CC30052310 - AVIS SUR PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE PAYS DE CHANTONNAY

Vu l'article L1214-15 du code des transports « Le projet de plan de mobilité est arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport. Il est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernés dans un délai et des conditions fixés par voie réglementaire. »,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-Présidents en date du 23 mai 2023 sur le projet de Plan de Mobilité simplifié du Pays de Chantonnay.

Monsieur Michel Gaborit, Vice-président en charge des mobilités, expose que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a été sollicitée par courrier en date du 30 mars 2023 par la

Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour émettre un avis sur leur projet adopté de Plan de Mobilité Simplifié.

Il expose que le PCAET de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay engagé depuis 2017 a été approuvé en 2021. C'est dans ce contexte que le Pays de Chantonnay a engagé la réalisation de son Plan de Mobilité Simplifié début 2022, réalisé par le cabinet Tecurbis.

A l'image du Pays de Pouzauges, une première phase de diagnostic de l'offre et des pratiques de mobilité des habitants a été réalisée. Une enquête en ligne a été diffusée, recueillant plus de 500 réponses ; des entretiens individuels ont été menés avec les maires des 10 communes ainsi que d'une dizaine de partenaires institutionnels et acteurs locaux.

Ainsi, nous retrouvons des enjeux en termes de mobilité, similaires au Pays de Pouzauges, tels que :

- Un taux de motorisation des ménages globalement élevé et représentatif des territoires à dominante périurbaine et rurale ;
- Une desserte du territoire en transport public très inégale avec une concentration des services interurbains (TER et Aléop) sur deux communes au sud : Chantonnay et Bournezeau ;
- Des préoccupations exprimées localement quant à la pérennisation de la ligne TER 14, qui dessert les gares de Chantonnay et Bournezeau.

Il indique que La Communauté de communes du Pays de Pouzauges dispose de trois mois pour rendre un avis, à compter du 4 avril 2023. Passé ce délai, sans avis rendu, celui-ci sera réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable sur le projet de Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

**Le secrétaire de séance
Francis TETAUD**

Signé électroniquement par
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**Avis de la communauté
de communes
Sud Vendée
Littoral**

Vu = Muehlen
le 08/08/23
G

Communauté de Communes
du Pays de Chantonnay
65 av du Général de Gaulle
85110 CHANTONNAY

A Luçon, le 31 juillet 2023

Objet : suite courriers du 30 mars et 6 juillet
N/Réf. : 0780 /2023

Affaire suivie par Tristan Campardon
Tél. : 02/51/28/84/91
Email : t.campardon@sudvendeelittoral.fr

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu vos courriers du 30 mars et du 6 juillet concernant la mise en place du Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Chantonnay et je vous en remercie

Suite à la transmission du diagnostic de votre territoire et du plan d'actions envisagé, je vous confirme mon avis favorable à la mise en œuvre de votre Plan de Mobilité Simplifié. Dans ce cadre, je souhaite mettre en avant particulièrement deux axes de collaboration à venir.

Pour les itinéraires cyclables concernant nos 2 territoires et afin de faciliter votre réflexion sur les communes limitrophes, j'ai demandé au service Mobilités de vous transmettre les éléments inscrits dans notre Schéma Directeur des modes Actifs (SDDA) adopté en 2021. Un accès à l'atlas cartographique numérique issu du SDDA vous sera transmis.

Au sujet de la desserte en transports collectifs, il me semble opportun de travailler ensemble auprès de la région Pays de la Loire, afin que cette dernière étudie la faisabilité d'une desserte de l'axe Chantonnay-Sainte Hermine-Vendéopole-Luçon. Cette desserte pourrait permettre de relier utilement nos communes centres et leurs gares respectives. Elle pourrait ouvrir de nouvelles possibilités d'intermodalité s'appuyant sur les 2 lignes ferroviaires existantes qui constituent l'offre de transport public structurante de nos 2 territoires.

C'est donc avec plaisir et dans cette perspective de collaboration que je vous confirme notre souhait d'intégrer votre comité des partenaires. M. René Froment Vice-Président en charge des Mobilités et M. Tristan Campardon, responsable du service Mobilités représenteront la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans cette instance (02 51 28 84 91, t.campardon@sudvendeelittoral.fr)

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Brigitte Hybert,
Présidente de la Communauté de Communes

Signature électronique par Brigitte Hybert
Date de signature : 02/08/2023
Qualité : COM SVL Présidente

